

CABINET DU LEADER DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Québec, le 18 février 2020

Monsieur Siegfried Peters Secrétaire général de l'Assemblée nationale Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires, bureau 2.54 Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons débattre, le mercredi 19 février 2020, à la période prévue à cet effet, de la motion du député de Matane-Matapédia, jointe en annexe.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Bouchard

Directeur

11403

## Affaires inscrites par les députés de l'opposition (Arti. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale réitère le statut du français comme seule langue commune et officielle au Québec;

Que l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

Que l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

Qu'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la Charte de la langue française pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

Qu'elle réclame que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de déposer un projet de loi faisant en sorte que les entreprises de 25 à 49 employés soient elles aussi soumises aux exigences de cette même *Charte*. »

Présentée par le député de Matane-Matapédia.

Le mercredi 19 février 2020